

## Impôts

# Genève subit déjà le forcing fiscal de Bruxelles

L'Union européenne exige que la Suisse mette un terme à l'imposition différenciée des sociétés. Les menaces de l'UE créent une instabilité qui pénalise l'économie de l'arc lémanique

## L'essentiel

● **Pressions** L'Union européenne veut voir disparaître l'imposition différenciée des sociétés pratiquée en Suisse. L'Union menace de prendre des mesures si notre pays ne modifie pas sa pratique.

● **Craintes** Cette situation crée de l'insécurité juridique en matière fiscale, notamment à Genève.

● **Préparatifs** Experts et lobbyistes confirment les études en cours dans plusieurs entreprises sur l'intérêt de quitter la Suisse.

## Philippe Rodrik

Depuis huit ans, l'Union européenne exige que la Suisse mette un terme à une imposition différenciée des sociétés. Soit, à Genève, un taux effectif de 24% pour les entreprises produisant des biens et des services en Suisse et de 11 à 12% pour des sociétés dites mixtes, de domicile, auxiliaires ou holdings, les régimes et les terminologies variant selon les cantons. La pression atteint désormais son comble. Elle suscite un haut degré d'insécurité juridique et d'imprévisibilité du droit en matière fiscale. Sur l'arc lémanique en particulier.

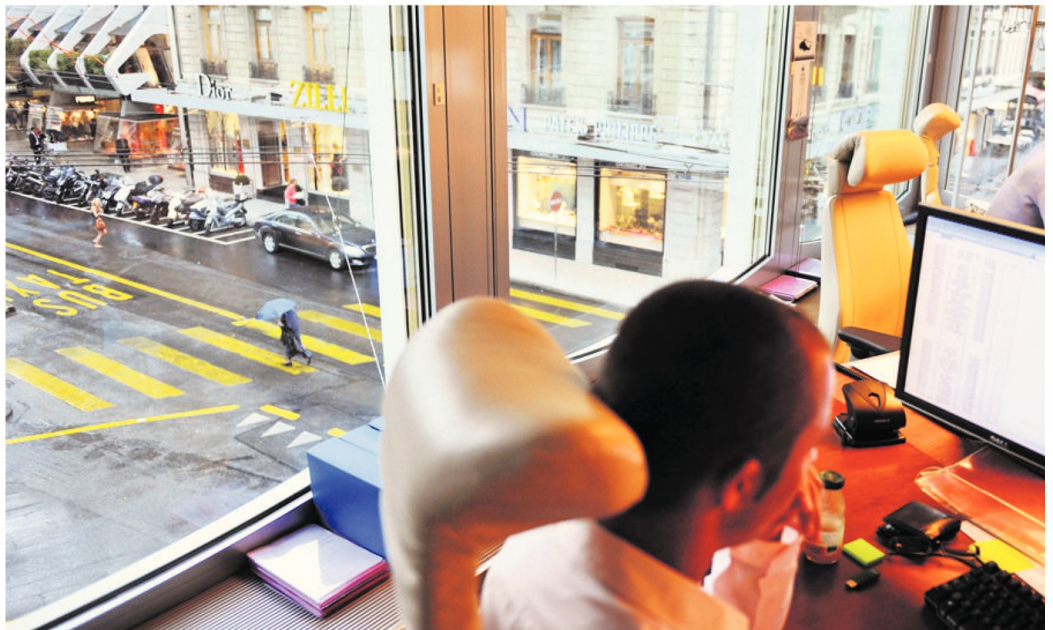
Les firmes bénéficiant de traitements fiscaux plus favorables dans notre région ont la propriété de ne réaliser quasi que des revenus provenant de dividendes ou d'acheter et vendre des biens à l'étranger sans que ceux-ci ne transitent par la Suisse. A ce sujet, la Commission européenne parle de «concurrence déloyale et de subventions étatiques non autorisées». Des irritations se sont encore renforcées récemment.

Souvenez-vous! A la mi-février, juste avant le sommet du G20 (cénacle des vingt plus grandes puissances économiques), les avertissements - si ce n'est les menaces - à l'intention de la Suisse pleuvaient. Ceux du directeur du centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), Pascal Saint-Amans, et ceux du commissaire européen chargé de la fiscalité, Algirdas Semeta.

## «Un des plus gros problèmes»

Le Lituanien a ainsi prévenu: «Les Etats membres de l'Union européenne attendent des résultats concrets avec la Suisse d'ici à la fin juin. A défaut, ils pourraient prendre des mesures défensives et chacun d'entre eux est libre de les définir.» Sans employer le terme, Algirdas Semeta évoque en fait déjà de représailles contre la Suisse. Il ajoute en plus une désagréable hypothèse: inscrire la Suisse sur une liste noire. Berne de son côté «attend à ce que les Vingt-Sept ne prennent pas de mesures de rétorsion». Au-delà des mots, Genève subit déjà, concrètement, le forcing fiscal de Bruxelles.

Nombre d'experts, de lobbies et de responsables politiques confirment en effet l'inquiétante insécurité juridique et imprévisibilité du droit en Suisse. La question n'est plus de savoir à quelle sauce fiscale seront mangées les multinationa-



La salle des marchés d'une société de négoce: Genève abrite de nombreuses entreprises internationales, qui bénéficient parfois de régimes fiscaux particuliers. P. ABENSI

«Il est connu que la patrie de Guillaume Tell ne fait plus du tout partie des lieux d'implantation proposés en priorité. Il manque aux sociétés intéressées quelque assurance en matière fiscale»

Martin Zogg, Membre du directoire de l'association Swiss Holding

les, mais si elles attendent de le savoir...

«L'insécurité juridique en matière fiscale est un des plus gros problèmes actuels en Suisse», estime Ulrich Cavelti, conseiller juridique de la Conférence des chefs de départements cantonaux des finances. Et Blaise Matthey, le directeur de la Fédération des entreprises romandes (Genève), tient à prévenir: «Notre pays est déjà évalué comme problématique pour ce qui est de la sécurité des investissements.»

Du coup, les doutes surgissent. «L'insécurité juridique actuelle en matière fiscale pousse de nombreuses entreprises à examiner de façon critique la pertinence de leur présence en Suisse et à effectuer des comparaisons avec les avantages de sites concurrents, indique Martin Zogg, membre du directoire de l'association SwissHoldings. Il est en outre connu que la patrie de Guillaume Tell ne fait plus du tout partie des lieux d'implantation proposés en priorité. Il manque aux sociétés intéressées quelque assurance en matière fiscale.» En outre, le secrétaire général de la principale organisation professionnelle helvétique du négoce de matières premières et de l'affrètement, Stéphane Graber, constate déjà un mouvement naturel de délocalisations vers l'Asie, terre de croissance.

## Lourdes pertes

Pour sa part, Frank Marty, membre du directoire d'economiesuisse, interpelle Berne: «Les attaques de l'OCDE et de l'Union européenne suscitent une grande insécurité dans les prévisions. Sans une prompte contre-offensive de la Confédération, celle-ci court le risque d'assister à un exode d'entreprises.» Mais que pourrait tenter Berne?

La recherche d'une solution relève presque de la quadrature du cercle. Un accord avec la Commission européenne sur les sept régimes fiscaux litigieux (trois

cantonaux et quatre fédéraux, voir ci-dessous) constituerait une première étape, précédée d'une intense coordination avec les cantons. Mais le nouveau dispositif provoquerait probablement de lourdes pertes fiscales pour des cantons comme Genève et Vaud. Un système de compensation devrait donc être élaboré et intégré dans la législation fédérale. Et aux efforts financiers de la Confédération s'ajouteraient une révision nécessaire du système de péréquation intercantonale.

## En jeu: 50 000 emplois

Tous ces éléments seraient cependant confrontés à une multitude d'incertitudes politiques: des votes aux Chambres fédérales et dans les parlements cantonaux, des scrutins populaires au niveau national et cantonal. Tout indique en plus l'existence de fortes divergences au sein du monde politique sur les questions à résoudre. La complexité et la dimension des enjeux sont confirmées par une pléthore d'avis différents sur la nécessité de communiquer pour atténuer l'actuelle insécurité juridique en matière fiscale.

Le chef du Département vaudois des finances et des relations extérieures, Pascal Broulis, estime ainsi qu'il serait préjudiciable de s'exprimer sur le sujet avant de connaître l'issue des négociations, tout en rappelant une donnée fondamentale: «L'abolition pure et simple des statuts fiscaux contestés par Bruxelles provoquerait la perte de ressources proches du milliard de francs sur l'arc lémanique.» L'avocat Ulrich Cavelti donne raison au magistrat libéral-radical: «Il est prématuré de communiquer sur les solutions à proposer.»

Le message du conseiller d'Etat genevois David Hiler, le 12 octobre, a pourtant rassuré un tant soit peu les milieux économiques les plus exposés à l'insécurité juridique actuelle. Le gouvernement de ce

canton préconise un taux d'imposition unifié sur les bénéfices de toutes les entreprises, à 13%, assorti de multiples concessions à négocier avec Berne. Un tel régime vise à dissuader les délocalisations de sociétés générant 50 000 emplois dans le canton. Pendant ce temps, des expertises fiscales multiplient les conférences dans les palais de Lausanne et Genève. Le plus souvent, ils évoquent les atouts et les charmes du Royaume-Uni et des Pays-Bas.

## Pratiques qui fâchent

L'Union européenne vise avant tout trois régimes fiscaux cantonaux dits «privé-gliés», selon Claude-Alain Barke, associé chez PwC, et Cédric Portier, expert fiscal chez PwC. En bénéficiant:

- **les sociétés de domicile** (n'exerçant pas d'activité commerciale, mais uniquement administrative);
- **les sociétés de base** (généralement applicables aux sociétés de négoce international, sociétés avec beaucoup d'emplois qui contribuent à l'essor du bassin lémanique);
- **les sociétés holding** (détenant des participations suisses ou étrangères).

Bruxelles ne prête en revanche aucune attention aux pratiques de certains des Vingt-Sept:

- **Italie et Belgique**: déduction d'intérêts notionnels (c'est-à-dire non payés effectivement) de la base imposable.
- **France**: exonération totale d'impôt jusqu'à sept ans, à certaines conditions.
- **Angleterre**: le système très extensif du «patent box» permettant de fiscaliser certains revenus à 10%.
- **Pays-Bas**: concept similaire permettant de fiscaliser les revenus à des taux entre 2,5 et 7% P.R.K.